



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Le **lundi 5 novembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Martine LANGLOIS, Robin DAVID à Daniel ROUSSEL

### **Absent(s) non excusé(s):**

Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

---

### **REFACTURATION DE REPAS ADULTE - CM/18/113**

Le Conseil Municipal est informé que des repas adultes peuvent être commandés dans le cadre du marché Sity n°15-02 lot 1 repas liaison froide dont la compétence a été reprise par la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de refacturation aux personnes adultes bénéficiant de ce service du prix coûtant toutes taxes comprises plus 5% de frais de gestion.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ACCEPTTE** le principe de refacturation aux personnes adultes bénéficiant de ce service au prix coûtant toutes taxes comprises indiqué dans le BPU plus 5% de frais de gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**DIT** qu'en cas de renouvellement de marché, la refacturation se fera également sur le prix coûtant toutes taxes comprises indiqué dans le BPU plus 5% de frais de gestion.

**DIT** que les personnes adultes concernées par ce service devront fournir obligatoirement leurs coordonnées complètes ainsi que toutes pièces nécessaires à l'émission des titres.

**DIT** les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget primitif.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
07 novembre 2018

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

